

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/061a/DEL/9.4

Séance du 4 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 mars, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme FIRION Isabelle par M. BARBIER Michel, M. SEIGNEUR Pascal par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme BRIFFARD Claudine, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 26/02/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 24	Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention :

Objet : MOTION CONTRE LE GEL DU PASS CULTURE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Pass culture est un dispositif national qui permet aux jeunes de disposer d'un crédit qu'ils peuvent utiliser de façon autonome, alloué en fonction de leur âge, pour profiter des offres culturelles autour de chez eux. Il se compose d'une part individuelle, et d'une part collective, attribuée aux collèges et aux lycées pour leurs élèves, et destinée à financer des activités d'éducation artistique et culturelle dans le cadre scolaire. L'Education Artistique et Culturelle est donc, grâce à ce dispositif, beaucoup plus accessible à nos jeunes, et notamment ceux et celles en zone rurale grâce à leurs déplacements scolaires.

Dans un premier temps, le 30 janvier dernier, les médias nous apprenaient que le budget alloué à la part collective du Pass Culture était gelé à 50 millions d'euros pour 2025... Or 40 millions sur les 50 sont déjà engagés, et il devient donc impossible d'effectuer des nouvelles réservations. Les réservations pourront ensuite reprendre en septembre prochain. Ce qui veut dire que toutes les sorties qui auraient pu bénéficier de ce Pass de février à juillet ne pourront plus l'être et qu'il faudrait donc puiser sur les fonds propres des établissements scolaires pour compenser, ce qui s'avère impossible vu la situation financière précaire de la plupart des établissements.

.../...

Non seulement la méthode utilisée est brutale, mais le fond est on ne peut plus condamnable. Comment ouvrir nos élèves à ces mondes culturels et artistiques si on ne peut plus y accéder faute de crédits ? L'inégalité s'élargit entre les publics scolaires des grandes villes et métropoles, qui ont tout sur place, et le public rural (auquel appartiennent les élèves du collège Louis Philippe et du lycée Anguier de Eu) qui doivent payer de coûteux déplacements en plus de payer des entrées qui grèvent les budgets.

Des projets étaient encore à venir, et devaient être validés par les Conseils d'Administration. Des acteurs culturels qui s'étaient engagés, comptaient sur ce pass Culture et se retrouvent sans cette perspective sans actions ni revenus. Nos théâtres locaux, notre Musée, notre site archéologique, le Salon du livre risquent de pâtir de cette décision et d'avoir moins de visites de groupes scolaires et/ou d'interventions d'artistes en classes. Nos élèves vont eux aussi en subir les conséquences, avec moins de possibilités de se déplacer, d'accueillir et de visiter.

Il y a une réalité que nous ne pouvons oublier : nous observons combien les élèves se nourrissent de ces rencontres, de ces visites, de ces expériences culturelles riches et nouvelles, qui font naître enthousiasme et émerveillement, et ouvrent les horizons.

Et, comme si cela ne suffisait pas, dans un deuxième temps, nous avons appris il y a quelques jours la disparition au premier mars de la part individuelle pour les moins de 17 ans, et une réduction de moitié pour les 18 ans et plus !

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dénonce cette suspension de financement qui va à l'encontre des objectifs de démocratisation culturelle et demande que soit rétablies les parts collective et individuelle du Pass Culture.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER

Le secrétaire de séance,
Samuel RUELLOUX

